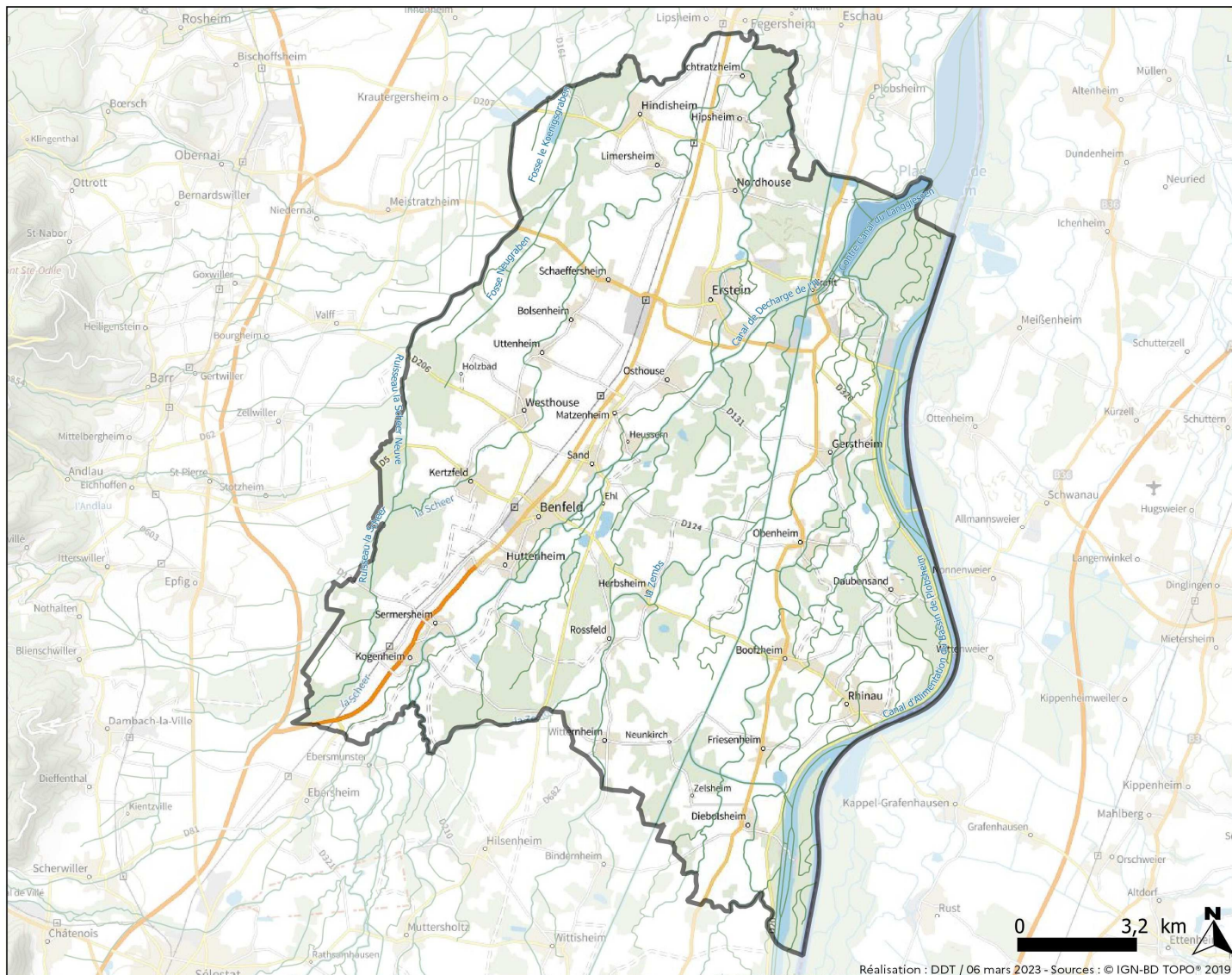
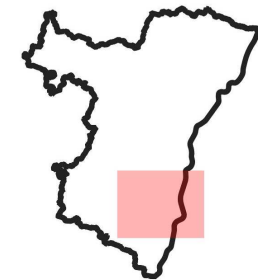


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DU CANTON D'ERSTEIN



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



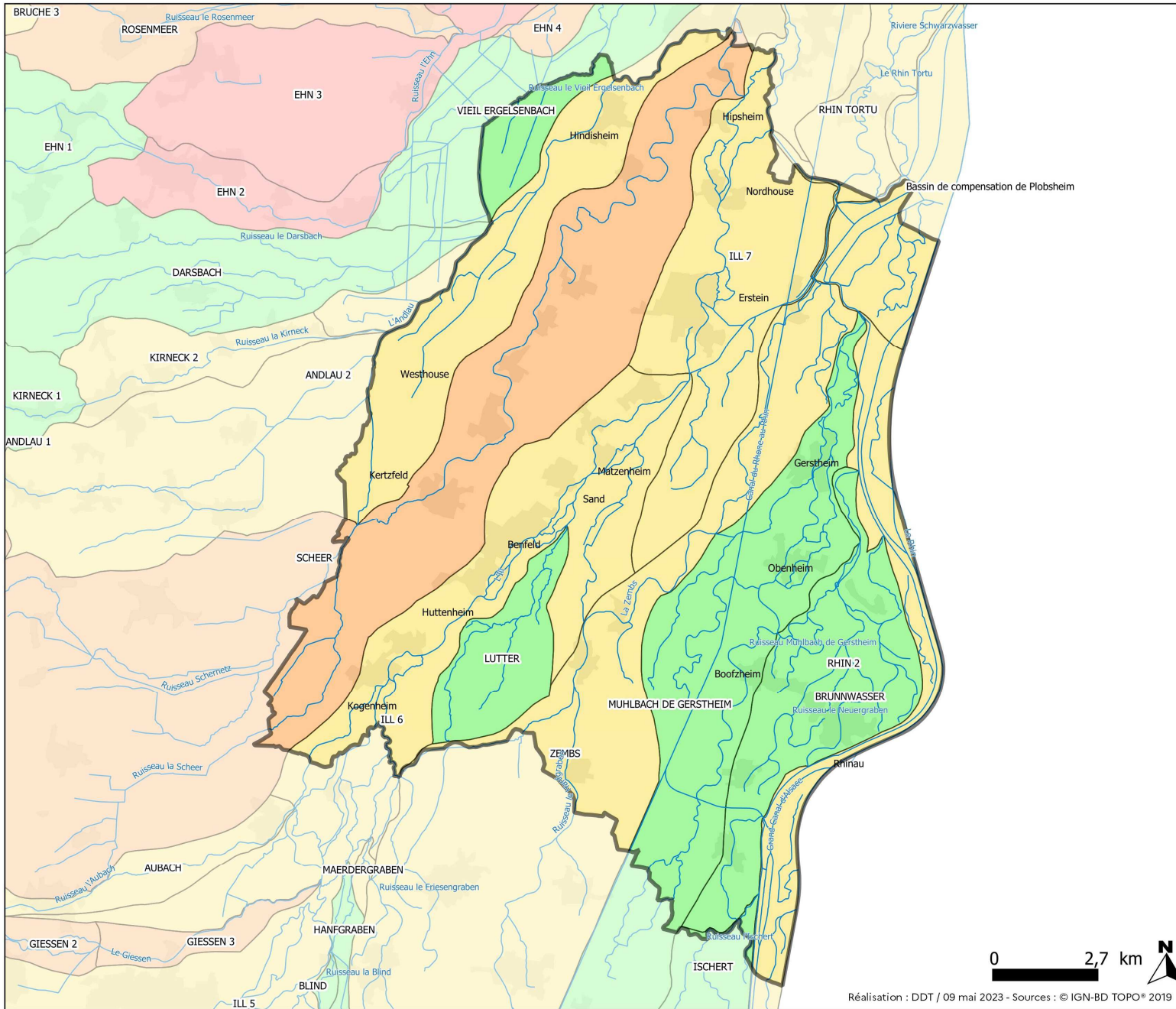
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DU CANTON D'ERSTEIN



Légende :

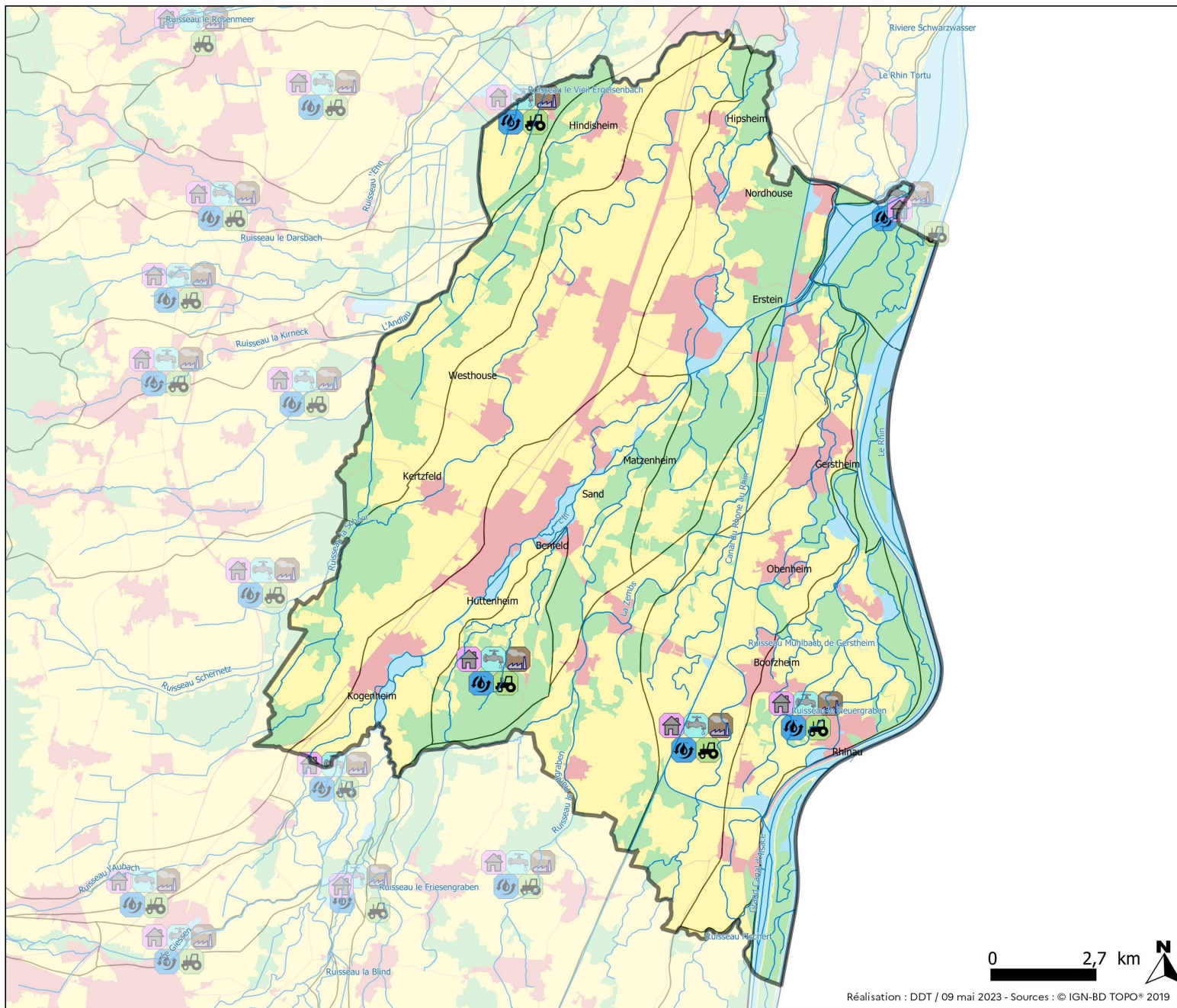
La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 2,7 km








LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DU CANTON D'ERSTEIN








Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

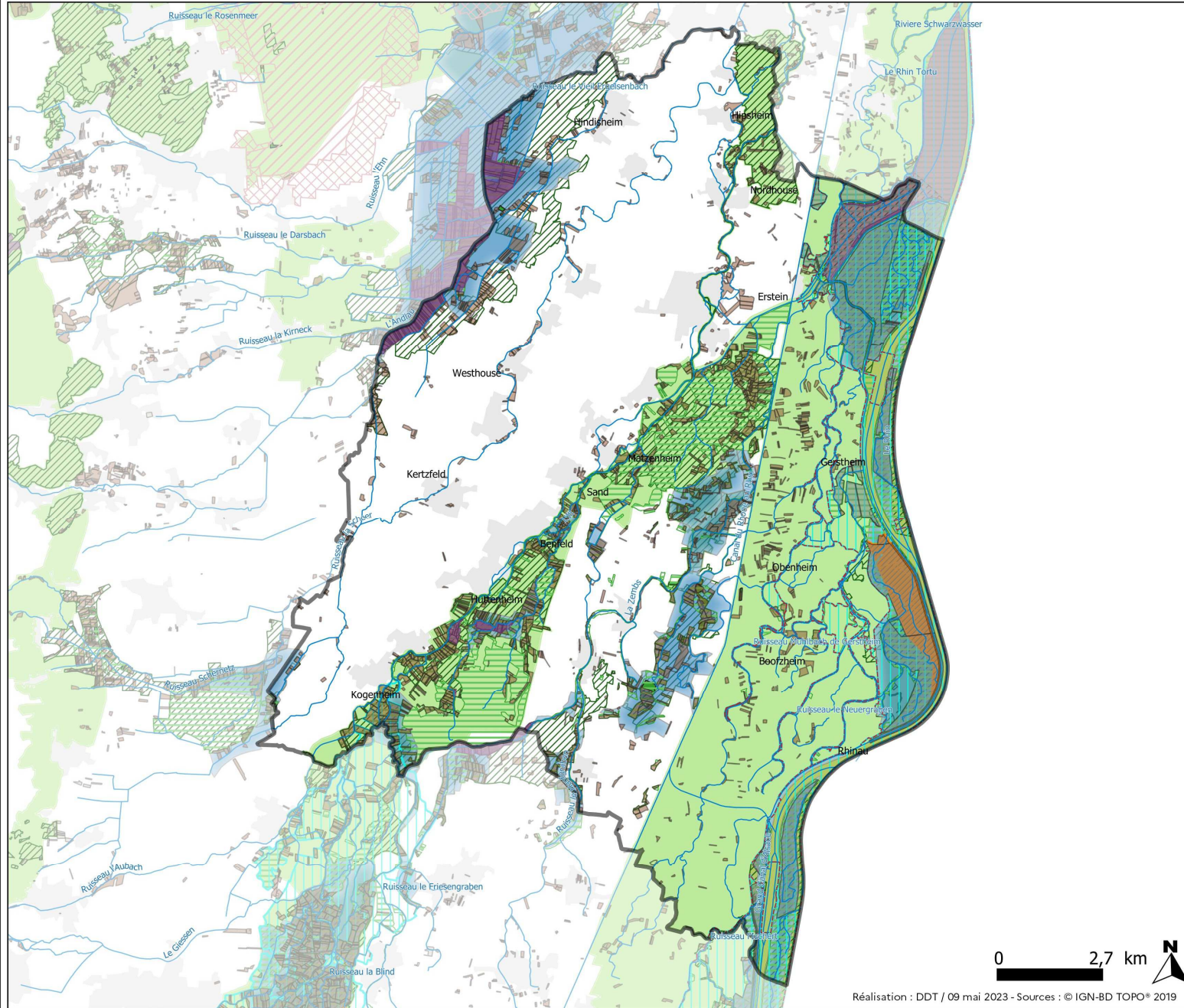
Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

0 2,7 km



LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DU CANTON D'ERSTEIN



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

■ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

■ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone Ramsar

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

■ Hamster - Zone de protection statique

■ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine

0 2,7 km



Réalisation : DDT / 09 mai 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DU CANTON D'ERSTEIN



Assainissement

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Gouvernance

Le PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) a été approuvé en mai 2021 afin de mettre de en place une démarche durable et co-construite pour la gestion de la ressource en eau du territoire. Le PTGE s'appuie donc une logique d'implication de tous les acteurs et sur un diagnostic partagé de la situation.

Le territoire est situé en quasi totalité dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin, impliquant que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE.

Milieu aquatique

De très nombreux ouvrages impactent la continuité écologique sur l'ensemble des linéaires du territoire, malgré la présence d'enjeux de migration (anguilles et grands migrateurs). Le territoire est également concerné par des zones humides remarquables qui nécessitent une protection forte.

Inondation / Risques

Aujourd'hui, en secteur non-urbanisé, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues. Dans les secteurs urbanisés inondables et constructibles, il conviendra d'adapter au mieux les constructions en favorisant la transparence hydraulique et en limitant les remblais.

Les études relatives à la définition de l'aléa inondation sont en cours de finalisation.

Eau potable

Plusieurs captages du territoire sont nouvellement concernés par des pollutions aux phytosanitaires.

Une problématique émergente est notamment constituée par l'apparition de métabolites.

Nature

Un site Natura 2000 est présent le long de la bande rhénane. La forêt rhénane est en mauvais état, du fait de la déconnexion du Rhin. Cela a un fort impact sur les habitats forestiers, laissant apparaître des essences allogènes. La préservation et la restauration des prairies humides est un enjeu fort, de par la présence de nombreuses espèces protégées inféodées à ces milieux. Un APPB est en cours de création sur la commune d'Erstein. Il est également à noter que la forêt rhénane est classée en forêt de protection. La limitation des populations de sangliers est également un enjeu fort de cette zone.

Autre

La mauvaise qualité chimique de l'III a un impact négatif sur la qualité du plan d'eau de Plobsheim.

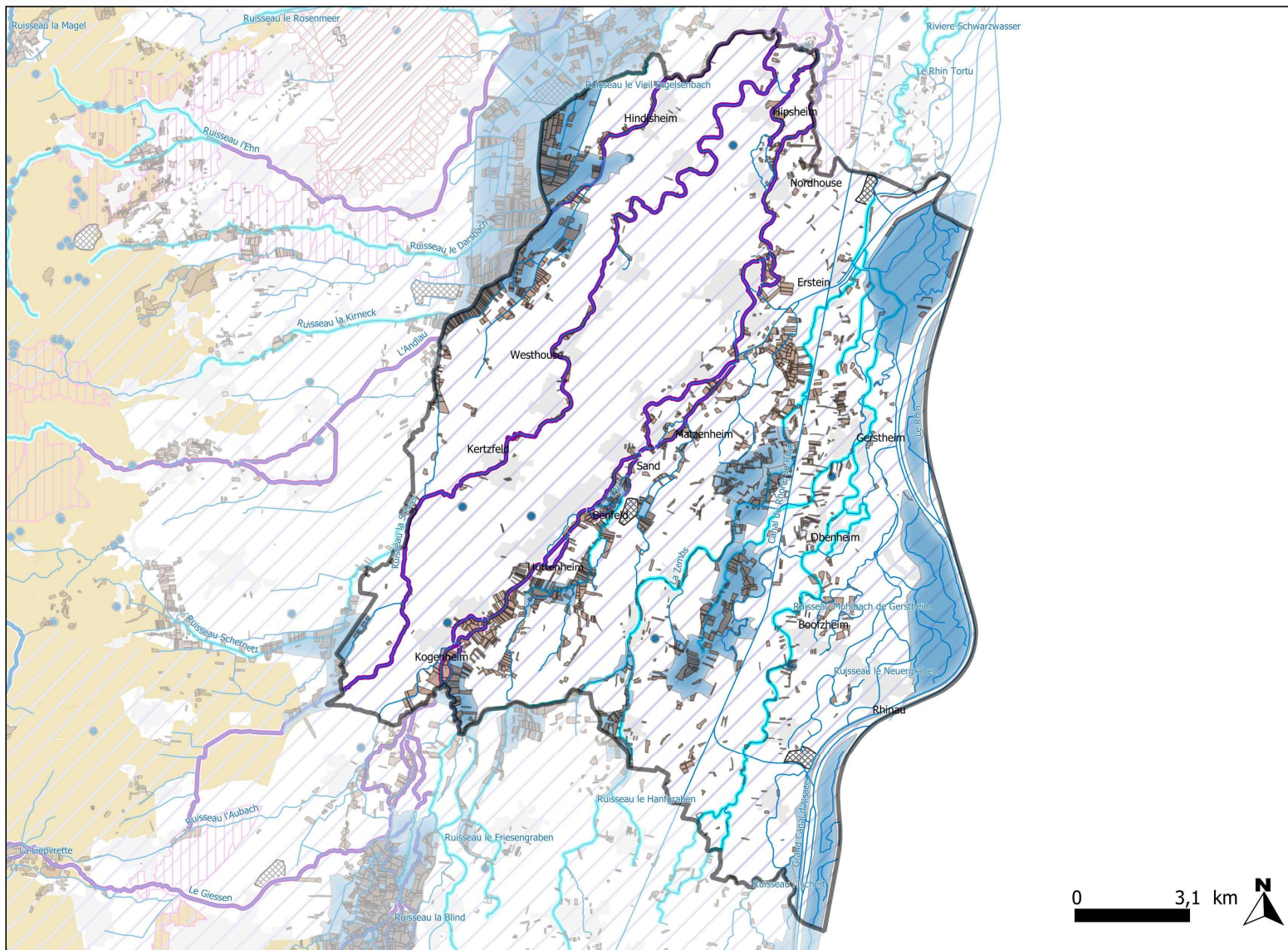
Le Plan Rhin Vivant vise à la restauration des fonctionnalités de 100km du Rhin. Il s'agit, outre le rétablissement de la continuité écologique, de rétablir la fonctionnalité du Rhin et de ses espaces latéraux.

Ressource en eau

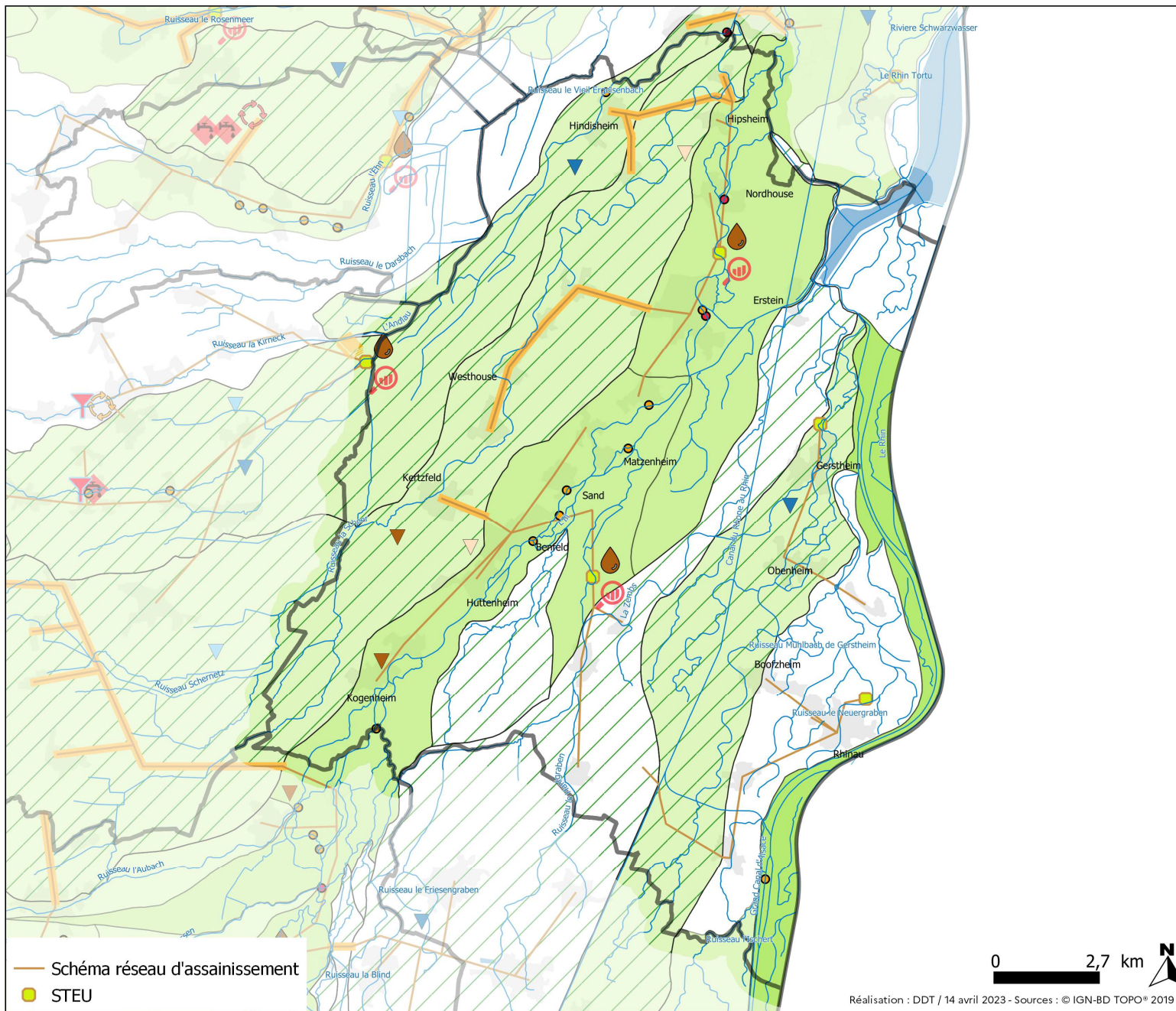
La nappe d'Alsace est présente sur l'intégralité du territoire, qui est impacté par une très forte densité de forages agricoles. Des assècs sont relevés sur certains cours d'eau phréatiques. Une meilleure connaissance des prélèvements en nappe permettrait de mieux comprendre l'origine de ces étages. L'étude GESEUR a mis en évidence la corrélation entre les assècs et l'abaissement du niveau de la nappe d'Alsace, avec des conséquences sur le maintien des zones humides (disparition d'espèces floristiques et faunistiques inféodées à ces milieux) et des cours d'eau phréatiques (milieux particuliers et très fragiles de par leur alimentation en eau : eau fraîche et peu oxygénée).

Complément

Une action de réhabilitation du Bassin de Plobsheim est également nécessaire au vu des enjeux de ce plan d'eau, tout comme des actions pour préserver le futur point de prélèvement pour l'alimentation en eau potable. Dans le cadre un Plan Rhin Vivant, une étude géohistorique du Rhin est également en cours.



Légende :



Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :

- localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :
 - action « étude » (ASS0101)³ : identifier les causes de la dégradation de l'état des masses d'eau du système d'assainissement
 - action « diffus toxiques » (ASS0701)³ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
 - action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
 - action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

- localisées au point d'obstacle :
 - rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :
 - restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
 - préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :

- priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

- localisées à l'ICPE :
 - action « traitement de polluants » (IND0202) : traiter les rejets industriels, en dehors des substances dangereuses
 - action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

- localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :
 - action « industrie » (RES0203)² : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

— Schéma réseau d'assainissement
● STEU

0 2,7 km

Réalisation : DDT / 14 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

■ Prévisionnelle ■ Engagée ou initiée ■ Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ERSTEIN	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	ANDLAU 2 SCHEER	2022
HERBSHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SCHEER	2026

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ERSTEIN	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de ERSTEIN	ANDLAU 2 ILL 6 ILL 7 SCHEER	2022
SE HERBSHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de HERBSHEIM	ILL 6 SCHEER ZEMBS	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ERSTEIN	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de ERSTEIN (NOUVELLE) [cd. SANDRE 026713002379]	ILL 6	2022
HERBSHEIM	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de HERBSHEIM [cd. SANDRE 026719200328]	ILL 6	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau ou des plans d'eau (MIA0203, MIA0101, MIA0402)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	MIA0203 – Restauration de cours d'eau	2022
SCHEER	MIA0203 – Restauration de cours d'eau	2022
Bassin de compensation de Plobsheim	MIA0402 – Réhabilitation écologique sur la masse d'eau Bassin De Compensation De Plobsheim	2022
ILL 6	MIA0203 – Restauration Ill dans le PAPI IRCA	2023-2024
ILL 6	MIA0203 – Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024
ILL 7	MIA0203 – Restauration Ill dans le PAPI IRCA	2023-2024
ILL 7	MIA0203 – Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024
ISCHERT	MIA0203 – ISCHERT - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2022
MUHLBACH DE GERSTHEIM	MIA0203 – Programme de restauration du Muhlbach de Gerstheim - secteur de la Lachter	2022
RHIN 1, RHIN 2, RHIN 3, RHIN 4	MIA0101 – Etude géohistorique du Rhin - PRV	2022
RHIN 2	MIA0203 – Cours d'eau – Restauration sur la masse d'eau – Plan Rhin Vivant	2023-2024
RHIN 2	MIA0203 – Cours d'eau – Restauration sur la masse d'eau Rhin 2 – Etude de faisabilité de renaturation du secteur de Rhinau – Plan Rhin Vivant	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	ROE23897	[ROE23897 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la prise d'eau de l'étang de Hindisheim (ROE 23897)	2022
ILL 6	ROE112919	[ROE112919 - L2P] Aménagement pour assurer la dévalaison au moulin d'Osthouse (ROE 112919)	2022
ILL 6	ROE6478	[ROE6478 - L2P] Aménagement complémentaire du barrage B43 à Benfeld pour assurer une franchissabilité totale (ROE 6478)	2022
ILL 6	ROE97929	[ROE97929 - L2P] Etude de franchissabilité (dévalaison) du Moulin Verde à Matzenheim (ROE 97929)	2022
ILL 6	ROE55973	[ROE 55973 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de l'usine de Sand (ROE 55973)	2022
ILL 6	ROE57734	[ROE57734 -L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau du vannage de l'usine de Sand à Benfeld (ROE 57734)	2022
ILL 7	ROE49324	[ROE49324 - L2P] Etude de continuité du barrage de Nordhouse à compléter et prescrire des travaux éventuels (ROE 49324)	2022
ILL 7	ROE59716	[ROE59716 - L2P] Etude de continuité sur l'ouvrage de décharge de la Mittelmühle (ROE 59716)	2022
ILL 7	ROE77794	[ROE77794 - L2P] Etude de continuité au niveau d'un pont à Erstein (ROE 77794)	2022
RHIN 2	ROE44332	ROE44322 - passe à poissons mobile de Rhinau (Centrale hydroélectrique EDF)	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Andlau 2	2022
SCHEER	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Scheer	2023-2024
LUTTER	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Lutter	2025-2027
MUHLBACH DE GERSTHEIM;ZEMBS	Acquisition foncière dans le Ried Noir de la Zembs	2022

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
GERSTHEIM	Plan d'action AAC	GERSTHEIM (BSS000WZUM – 03082X0001)	2022
HINDISHEIM	Plan d'actions	FORAGE DU BREITENBRUCH (BSS000VCXD – 02725X0149)	2022
HUTTENHEIM	Plan d'action AAC	WOLFSGRUB (BSS000WZCC – 03081X0045)	2025
KERTZFELD	Plan d'action AAC	FORAGE DE RISCHWALD-KERTZFELD (BSS000WWKB - 03074X0189)	2024
KOGENHEIM	Plan d'action AAC	LD AUF DEN SERMERSHEIMER PFAD (BSS000WWBT – 03074X0010)	2024
NORDHOUSE	Plan d'action AAC	NORDHOUSE (BSS000VDFC – 02726X0003)	2025

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
CRISTAL-UNION	ERSTEIN	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 2	2023-2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau

Action	Année prévi.
Mise en place d'un PTGE sur le secteur du Grand Ried	2022

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.